

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal de
Cloridorme tenue le 11 mars 2013 à 19h30
à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne
Jean Paul Huet
Jean Louis Clavet
Valère Huet
Cyrice Côté
Mme Sonia Côté

ABSENT : Aucun

Étaient également présentes
Mesdames Marie Dufresne, directrice
générale et Léona Francoeur
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,
inspecteur adjoint.

Son honneur le maire, madame Jocelyne
Huet, constatant qu'il y avait quorum
déclare la séance ouverte.

4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #041-03-13

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du
jour tel que présenté soit et est
adopté.

- 1- Mot de bienvenue et de 2- recueillement
- 3- Ouverture de la séance
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption du procès-verbal du mois de février
- 6- Correspondance du mois (**pour votre information**)
- 6.1 voir feuille
- 7-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 8- Présentation des comptes
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : Comité santé Jeunesse (représentant-MP Synnott)
 - 9.2 : rénovations caserne à vérifier pour soumission ou non
 - 9.3 : Adoption rémunération élections
 - 9.4 : résolution pour taxes en retard
 - 9.5 : analyser rég. Pour compteurs d'eau
 - 9.6 : solde \$ aréna FSTD autorisation réparer halte St-Yvon
 - 9.7 : offre de services pour chauffeur (apportez moi vos critères)
 - 9.8 : reddition de comptes - réseau routier MTQ
 - 9.9 : demande de dons (hockey- bal finissants-Esdras MInville)
 - 9.10 : renouvellement Gaspésie.com ?? 595\$
 - 9.11 : adhésion URLS-2013
 - a) : vidanges Gde-Vallée
 - b) : surplus concierge travaux supp.
 - C) : terrain à acquérir
 - D) : congrès chef pompier
 - E) : engagement Marielle Clavet
 - F) : aspirateur
 - G) : pontons st-Yvon
 - H) : terrain à vendre
 - I) : résolution UMQ
 - J) : bris aqueduc, 345 route 132

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

Résolution # 042-03-13

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 11 février 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 13, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2013 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

1- MSP	accusé réception
2- Finances qc	subv. Voirie 2012
3- MDDEP	info
4- « « «	« « «
5- C.Migneault	expert sinistre
6- S.Landry	dynamitage
7- CCQ	salaires à payer
8- C-Colomb	exemption taxes
9- Vision solaire	éclairage del
10- Invest.qc	économie sociale
11- R-principales	infos
12- Asso. Gaspésie	demande appui
13- W.Côté	demande don
14- V.Deschenes	« « «
15- Esdras M.	« « «
16- Sec.spectacle	» » »
17- Fabrique	« « «
18- Gaspésie.com	adhésion annuelle
19- URLS	adhésion annuelle
20- Remerciement	Fonds D.Gaudreau
21- B.Coulombe	terrain enrochement

7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire demande à chaque conseiller un rapport de leur dossier respectif.

8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} février AU 28 février 2013

Résolution # 043-03-13

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de février de la municipalité pour un montant de 97 905.86\$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es).

Listing des écritures manuelles du mois de janvier.

Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 044-03-13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 045-03-13

Conseil 6533 des Chevaliers de Colomb de Cloridorme

IL EST PROPOSÉ PAR VALÈRE HUET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE *LA MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME* confirme par la présente qu'elle donne son accord à l'égard de la demande de reconnaissance acheminé à la *COMMISSION MUNICIPALE* afin de reconnaître l'organisme mentionné en rubrique comme étant exempt de toutes taxes foncières pour l'immeuble situé au 329, route 132 Cloridorme.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 046-03-13

Appui à l'Association sclérose en plaques Gaspésie

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité appuie l'Association dans ses demandes afin de faire reconnaître la pertinence de son existence dans notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trés.

Résolution # 047-03-13

Demande de dons

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accorde un montant de 25\$
aux demandes suivantes : hockey mineur
et bal (Cégep).

CONTRE : Valère Huet

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution # 048-03-13

Demande de dons

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité accorde un montant
de 50\$ aux organismes suivants :
Secondaire en spectacle et Esdras
Minville pour le voyage à New-York.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 049-03-13

Cotisation annuelle (publicité à
l'église)

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de CLORIDORME
participe encore cette année au
feuillet paroissial pour un montant de
100\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 050-03-13

Adhésion URLS

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que la municipalité de Cloridorme :
adhère à l'Unité régionale loisir et
sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et
qu'elle engage une somme de 80.00\$,
représentant le coût de la cotisation
annuelle;

Qu' : Elle délègue, les personnes
suivantes pour la représenter à
l'assemblée générale de l'Unité
régionale loisir et sport Valère Huet
et Léona Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 051-03-13

Adhésion annuelle Gaspésie.com

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU : l'adhésion
pour 2013 à Gaspésie.com pour un
montant de 595\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 052-03-13

Comité Santé Jeunesse

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil mandate madame Marie Pier
Synnott à représenter la municipalité
dans le dossier mentionné en rubrique.

QUE ces frais de déplacement sont
remboursés selon la politique en
vigueur, et que ceci inclus les frais
précédents qu'elle a reçu dans ce
dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 053-03-13

Agrandissement caserne

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise la
direction à procéder à des demandes de
soumissions (2) afin d'agrandir la
caserne pour pouvoir accueillir le
nouveau véhicule d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 054-03-13

Adoption du projet 2013-02

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU : l'adoption
du règlement # 2013-02 portant sur la
rémunération des employés dans le cadre
d'une élection municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 055-03-13

Liste des personnes endettées envers la
municipalité

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la
direction à accepter les ententes
proposées par certains contribuables.

QU'aucune vente pour taxes ne sera
effectuée cette année, mais que le

conseil se réserve le droit de recouvrer d'une façon ou d'une autre les taxes qui resteront impayées ou que les ententes n'auront pas été respectées.

QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité présentée au conseil municipal d'un montant de 22 897.49\$ (excluant les successions) en date du 28 février fait partie intégrante du présent procès verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 056-03-13

Travaux FSTD

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le solde de 21 899.71\$ obtenu dans le cadre du FSTD, projet concernant l'amélioration de l'aréna, est transféré après confirmation du CLD et du MAMROT pour des travaux à la halte de St-Yvon, place de la Petite séduction et patio colonne Morris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 057-03-13

Offre d'emploi

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procèdera à une demande d'emploi pour engager un chauffeur.

QUE le conseil s'engage à le rendre admissible à l'assurance emploi.

QUE la personne engagée (selon les critères déterminés par le conseil) sera chapeauté par l'inspecteur municipal et/ou son adjoint et sera engagée pour une période d'essai de 3 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 058-03-13

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 3 942\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe

à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que la municipalité de Cloridorme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 059-03-13

Avis aux citoyens

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'envoi à toutes les résidences de la municipalité de « l'avis aux citoyens » présenté lors de la séance dans le but d'obtenir les vraies consommations en eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 060-03-13

Entente avec les pompiers volontaires de Cloridorme

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil exige que les pompiers signent l'entente et s'engagent à la respecter dans son intégralité afin de rester membre du service incendie de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 061-03-13

Fonds de visibilité partie 2

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal réfère la demande de l'Association des pompiers volontaires de Cloridorme à Cartier Énergie pour faire parvenir le paiement de 1 000\$: l'Association des pompiers volontaire de Cloridorme au 472, route 132 Cloridorme G0E 1G0.

QUE les demandes sont suspendues pour le moment jusqu'à révision du formulaire de demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 062-03-13

Facturation à Grande Vallée /cueillette des ordures ménagères et récupération

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

De facturer la municipalité de Grande Vallée pour le service rendu lors du bris de leur camion d'ordures ménagères. (location du véhicule plus deux hommes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 063-03-13

Surplus pour la concierge

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un montant supplémentaire de 450\$ à la concierge à cause des travaux supplémentaires qu'elle a dû faire dans le cadre des rénovations de l'hôtel de ville. (mois de janvier et mars).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 064-03-13

Congrès chef pompier

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son chef pompier à participer au congrès des chefs qui se tiendra en mai à Charlevoix.

QUE tous les frais reliés à ce congrès sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 065-03-13

Engagement

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage madame Marielle Clavet comme agent de développement. Son salaire est indexé comme les autres employés, soit une hausse de 3%. Mêmes conditions que l'an passé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 066-03-13

Aspirateur central

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU : l'achat d'un aspirateur central au coût de +ou- 1600\$ comprenant l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 067-03-13

Dragage et pontons

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

De vérifier la faisabilité de faire du dragage dans le havre de St-Yvon et à quel coût de même de vérifier les coûts d'installation des pontons au même endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 068-03-13

Tarif pour terrains à vendre au nouveau développement

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le tarif pour un terrain de 100' x 200' au nouveau développement est de 10 000\$.

QUE les terrains soient vendus en partant de la 132, de chaque côté de la route, afin de minimiser les coûts d'installation des services municipaux et autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 069-03-13

Entente de règlement avec le groupe financier aga pour le remboursement d'honoraires

ATTENDU QUE l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité ;

ATTENDU QU' une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN LOUIS CALVET
CONSEILLER ET IL EST
RÉSOLU :

Que la Municipalité de Cloridorme accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 070-03-13

Bris au 345, route 132 Cloridorme.

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'égout municipal et de rénovation de la route 132 ont été réalisés à l'été 2011;

CONSIDÉRANT QU'un bris a été détecté au 345, route 132; et que d'après les vérifications effectuées il appert que c'est un bris causé par vos travaux (soit valve brisée ou enture);

CONSIDÉRANT QUE c'est un bris important, que l'eau coule à gros débit ce qui fait en sorte de hausser notre consommation en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent que la municipalité règle ce problème, étant en processus de mise aux normes de l'eau potable;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR
SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme
demande à Lafontaine Leclerc de réparer
cette fuite et ce le plus tôt possible.

QUE cette résolution est acheminée à
BPR, Groupe-conseil également.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Monsieur Raynald Dufresne, conseiller,
donne avis par les présentes, qu'il
sera présenté pour adoption lors d'une
prochaine séance du conseil un
règlement visant l'installation de
compteurs d'eau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens
à la période de questions.

Questions portant sur : les demandes de
dons- la patinoire, soumission et
retour de TVQ- services versus vente de
terrain qui va payer- lumières de rues
dans le secteur du projet

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance
est levée à 20h30.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code
municipal ».

Maire

Sec-trésorière

